

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_170

**OBJET : CONTRACTUALISATION D'UN
EMPRUNT POUR RÉTROCESSION DES
PARCELLES DE CHAMP PERROUD À
LA FIN DE LA CONCESSION
D'AMÉNAGEMENT AVEC ELEGIA**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 13 novembre 2024

Nombre de Conseillers :	Présents les délégués avec voix délibérative :
<p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 10 Votants : 36</p>	<p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, (Les Échelles) ; Marie-José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genèbroz) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p>
<p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Jean-Claude SARTER ; Williams DUFOUR à Marc GAUTIER ; Murielle GIRAUD à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Martine MACHON à Suzy REY ; Olivier LEMPEREUR à Marie-Aude GONON ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Céline BOURSIER ; Christiane BROTO-SIMON à Christine SOURIS.</p>

CONSIDÉRANT la délibération n°24-139 concernant les modalités de fin de la concession d'aménagement avec Elegia,

CONSIDÉRANT la position prise par les membres présents lors de la commission finances du 21 octobre de privilégier le recours à l'emprunt plutôt que d'effectuer un portage via l'EPFL,

CONSIDÉRANT les propositions faites par les différentes banques (Crédit Agricole Centre-Est, Caisse d'Épargne et Agence France Locale) pour un emprunt sur 10 ans avec un taux fixe pour un montant de 271 850€,

CONSIDÉRANT l'offre de l'AFL qui est la plus avantageuse avec aucune commission d'engagement et de frais de gestion et un taux de 3.18%,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **ACCEPTE** l'offre de l'AFL sur une durée de 10 ans à un taux de 3.18% pour des échéances constantes trimestrielles de 7 960,78€.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la contractualisation de cet emprunt.

La Présidente,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 20 novembre 2024

La Présidente,
Anne LENFANT

